

ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

État des lieux des périmètres d'inventaire, de protection et de gestion du patrimoine naturel

A l'échelle nationale, la préservation de la biodiversité est, notamment, mise en oeuvre par la définition de différents périmètres d'inventaires, de protection et de gestion du patrimoine naturel.

Ces zonages constituent les révélateurs d'un enjeu naturel connu sur le territoire : présence d'espèces rares ou protégées, noyau de population d'espèces remarquables, vaste écosystème bien préservés, etc. Ils contribuent à la préservation, à long terme, des habitats naturels et des espèces animales et

végétales.

Bien que tous ces zonages n'aient pas une portée réglementaire, ceux-ci doivent néanmoins être pris en compte par les documents de planification territoriale, car ils fournissent des indications sur les secteurs à protéger en priorité pour préserver le fonctionnement écologique du territoire et au-delà.

Ces différents zonages, ainsi que leur principales caractéristiques, sont exposés dans les pages suivantes.

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope permettent aux préfets de départements de fixer des mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

Un Arrêté de Protection de Biotope est recensé sur le territoire, uniquement sur la commune de Calmont.

Il s'agit de l'APPB FR3800264 - Biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de poissons migrateurs sur la Garonne, l'Ariège, l'Hers Vif et le Salat, qui vise particulièrement à protéger 4 espèces de poissons :

- La Grande Alose (*Alosa alosa*) ;
- L'Alose feinte (*Alosa fallax*) ;
- Le Saumon Atlantique (*Salmo salar*) ;
- La Truite de mer (*Salmo trutta trutta*)



© B. Stemmer
Grande Alose (*Alosa alosa*) / B. STEMMER, inpn.mnhn.fr



© FNPF - Laurent Madelon
Saumon Atlantique (*Salmo salar*) -/L. MADELON, inpn.mnhn.fr

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 vise principalement la préservation de la diversité biologique en Europe, en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales. Deux textes fondamentaux que sont les "Direc-

tives Oiseaux" (Zones de Protection Spéciale ZPS) et "Habitats faune-flore" (Site d'Importance Communautaire SIC et Zones Spéciales de Conservation ZSC) établissent la base réglementaire de ce réseau écologique.

Au total, 5 zones Natura 2000 sont recensées sur le territoire.

La ZSC FR9101446 - Vallée du Lampy

Cette zone Natura 2000 couvre les communes de Carlipa, Cenne-Monestiés et Villemagne sur une superficie de 1270 ha environ (soit 13% de la superficie totale de la zone Natura 2000). Le site inclut les vallées et bassins versants de 2 cours d'eau descendant des contreforts de la Montagne Noire : le Lampy et la Vernassonne. Outre l'intérêt de ces cours d'eau pour plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire (barbeau méridional, bouvière, lamproie de Planer), ce sec-

teur est particulièrement original par ses caractéristiques climatiques, essentiellement méditerranéennes, mais marquées cependant d'influences atlantiques et continentales. Le tableau ci-dessous identifie les principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site :

ACTIVITES	ÉCHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	A l'intérieur du site
INCIDENCES NÉGATIVES	
Zones industrielles ou commerciales	A l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 9 types d'habitat dont 5 prioritaires :

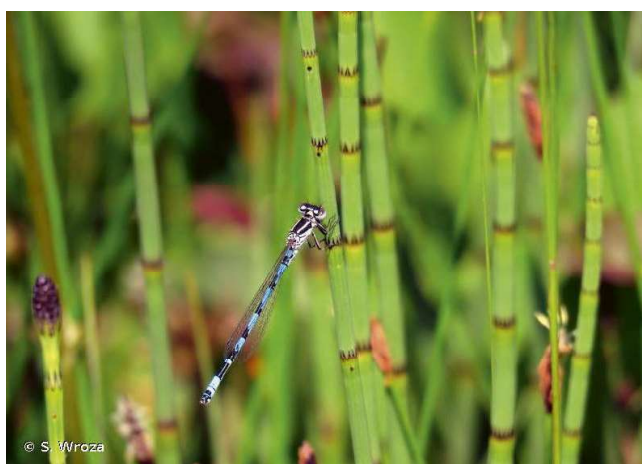
- Mares temporaires méditerranéennes;
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi;
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea ;
- Tourbières hautes actives ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

Le site Natura 2000 vise également :

- 5 espèces de mammifères, dont 1 carnivore, la Loutre d'Europe et 4 espèces de chiroptères ;
- 4 espèces de poissons d'eau douce ;
- 4 espèces d'invertébrés, dont 1 libellule, l'Agrion de Mercure, 2 coléoptères et 1 crustacé d'eau douce, l'Ecrevisse à pattes blanches.



© C. WROZA
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) / S. WROZA, inpn.mnhn.fr



© S. Wroza
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) / S. WROZA, inpn.mnhn.fr

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La ZSC FR7301822 - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste

Le périmètre total du site correspond aux lits mineurs et aux berges des rivières Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste. Le territoire du SCOT du Pays Lauragais est intéressé au titre des 75 ha de lit mineur de l'Hers Vif traversant les communes de Calmont, Belpech et Molandier. Ce site a été retenu en vertu de son grand intérêt pour la présence de poissons migrateurs (zones de frayères potentiellement importantes pour le Saumon d'Atlantique en particulier) ainsi que pour sa diversité biologique

remarquable qui comporte encore des zones de ripisylves et d'autres zones humides abritant de petites populations relictuelles de Loutre d'Europe et de Cistude d'Europe notamment. Le tableau ci-dessous identifie les principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site :

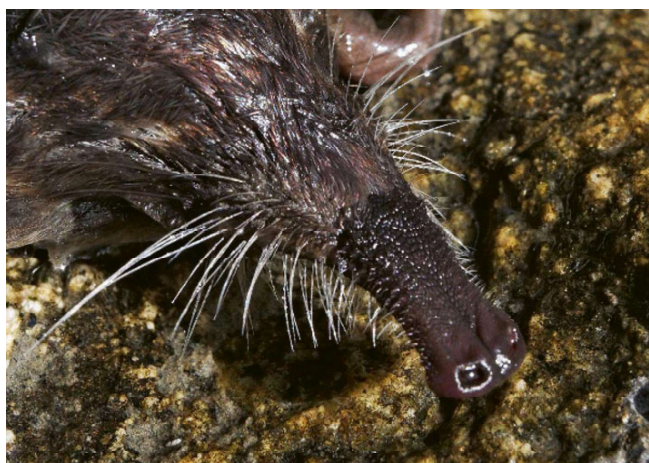
ACTIVITES	ÉCHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Fauche de prairies	A l'intérieur du site
INCIDENCES NÉGATIVES	
Pas d'incidences négatives significatives identifiées	

Le site Natura 2000 vise 23 types d'habitat dont 4 prioritaires :

- Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Théro-Brachypodietea ;
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ;
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion.

Le site Natura 2000 vise également :

- 11 espèces de mammifères dont 1 carnivore, la Loutre d'Europe, 1 musaraigne/hérisson/taupe, le Desman des Pyrénées et 9 espèces de chiroptères ;
- 8 espèces de poissons d'eau douce ;
- 9 espèces d'invertébrés, dont 2 papillons de nuit, 3 libellules et demoiselles, 3 coléoptères et 1 crustacé d'eau douce, l'Ecrevisse à pieds blancs.



Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) / P. LLANES, Parc National des Pyrénées



Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) / B. ADAM, inpn.mnhn.fr

La ZSC FR9101452 - Massif de la Malepère

Seuls 15% de cette zone Natura 2000 de 6158 ha intersectent le territoire sur la commune de Montréal.

Le massif est constitué principalement de boisements, intercalés de parcelles cultivées et de prairies. Il doit son intérêt à sa position biogéographique soumise aux influences méditerranéennes et atlantiques et à son rôle dans la conservation des chauves-souris. Les forêts de chênes verts, dominant largement le massif, sont peu rares en région méditerranéennes mais la Malepère constitue certainement l'un des massifs de ce type les plus à l'ouest de la région méditerranéenne. La mosaïque de milieux naturels locale abrite des espèces animales et végétales d'intérêt écologique fort. Le massif est également

un lieu où se mêlent différentes activités, avec notamment des activités de loisirs telle que la chasse et la randonnée. Les activités agricoles et forestières font également partie intégrante du site et contribuent à maintenir la mosaïque de milieux qui le caractérise. Le tableau ci-dessous identifie les principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site :

ACTIVITES	ÉCHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	A l'intérieur du site
INCIDENCES NÉGATIVES	
Gestion des forêts et des plantations & exploitation	A l'intérieur du site
Reconstruction, rénovation de bâtiments	A l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 8 types d'habitat dont 1 prioritaire :

- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)

Le site Natura 2000 vise également :

- 6 espèces de mammifères, uniquement des chiroptères ;
- 1 espèce d'invertébré : le Lucane cerf-volant.



Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) / J. TOUROULT, inpn.mnhn.fr



Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) / J-C. DE MASSARY, inpn.mnhn.fr

La ZSC FR7300944 - Montagne Noire occidentale

La superficie totale de cette ZSC s'étend sur 1 915 ha, dont 1100 (soit 57%) qui s'étendent sur les communes de Durfort, Saint-Amancet et Sorèze.

La Montagne Noire est la région naturelle qui forme la terminaison méridionale du Massif Central, dans le prolongement des Cévennes.

La zone est constituée d'une alternance de vallées dominées par la forêt de feuillus et de plateaux sur substrat calcaire dominés par des pelouses sèches et des prairies bocagères. Les vallées encaissées abritent la dernière population de Loutre au sud du Massif Central. De nombreuses falaises s'y rencontrent

ainsi que des cavités souterraines riches en chiroptères. Les plateaux sont occupés traditionnellement par le pâturage ovin et forment de grandes prairies riches en orchidées où le sol est plus profond et fertile. La forêt de hêtres y croît naturellement et héberge le Lys des Pyrénées (la seule station connue à l'extérieur des Pyrénées), un champignon rare (*Tectella patellaris*), ainsi que de nombreux carabes. Par ailleurs, l'ensemble du site est inclus dans le territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Le tableau ci-dessous identifie les principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site :

MENACES ET PRESSIONS	ÉCHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Pâturage	A l'intérieur du site
INCIDENCES NÉGATIVES	
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	A l'intérieur du site
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	A l'intérieur du site
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	A l'intérieur du site
Randonnées, équitations et véhicules non-motorisés	A l'intérieur du site

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le site Natura 2000 vise 8 types d'habitat dont 1 prioritaire :

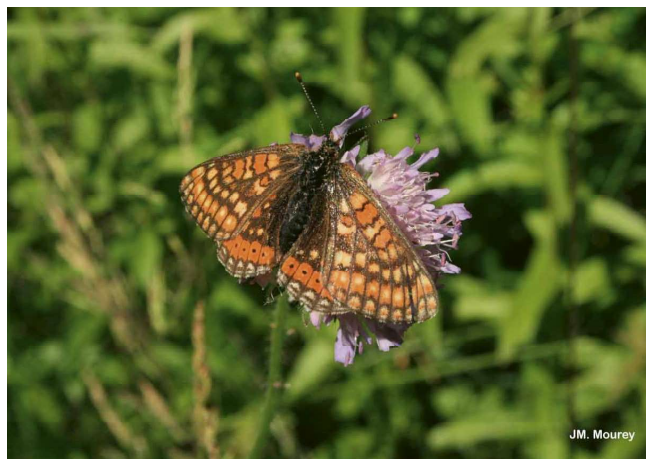
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion



© Yannick LEDORE, FFAL
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) / Y. LEDORE, inpn.mnhn.fr

Le site Natura 2000 vise également :

- 10 mammifères, dont 9 chiroptères et 1 carnivore, la Loutre d'Europe ;
- 5 espèces d'invertébrés, dont 4 insectes et 1 crustacé d'eau douce, l'Ecrevisse à pattes blanches ;
- 1 poisson d'eau douce, la Lamproie de Planer.



J.M. Mourey
Damier de la Sucisse (*Euphydryas aurinia*) / J.M. MOUREY, inpn.mnhn.fr

La ZPS FR9112010 - Piège et collines du Lauragais

Cette ZPS couvre un paysage de collines peu élevées aux pratiques agricoles diversifiées. Située entre la Montagne Noire et les premiers contreforts pyrénéens, elle constitue un grand domaine de chasse pour les espèces à grand domaine vital (Aigle royal, Faucon pèlerin, Vautour fauve, etc.). Le maintien de pratiques agricoles diversifiées est nécessaire à la sauvegarde de ces espèces.

Aucune menace et/ou pression significative, positive ou négative, n'est recensée sur cette zone Natura 2000.

Le site Natura 2000 vise :

- 2 espèces de chouettes et hiboux ;
- 7 espèces d'autres oiseaux ;
- 1 espèce de pic, le Pic noir ;
- 5 espèces de mésanges, moineaux, pinsons et autres passereaux ;
- 17 espèces de rapaces diurnes ;
- 7 espèces de mouettes, goélands, sternes et bécasses ;
- 7 espèces de hérons et spatules ;
- 1 espèce de marouette, la Marouette ponctuée.



Pic noir (*Dryocopus martius*) / S. WROZA, inpn.mnhn.fr



Laurent Rouschmeyer
Marouette ponctuée (*Porzana porzana*) / L. ROUSCHMEYER, inpn.mnhn.fr

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Outils de connaissance de la biodiversité, les ZNIEFF constituent des inventaires dépourvus de portée juridique. Témoins de la richesse patrimoniale environnementale et naturelle d'un territoire, elles permettent néanmoins d'évaluer les incidences de projets d'aménagement sur les milieux naturels grâce à un travail d'expertise.

Les ZNIEFF de type I correspondent à des espaces de superficie réduite, homogènes d'un point de vue écologique et d'intérêt régional, national ou communautaire. 40 ZNIEFF de type I sont recensées sur le territoire du Pays Lauragais.

Les ZNIEFF de type II correspondent à de grands ensembles

naturels riches disposant de potentialités biologiques considérables. Ces zones constituent des espaces complémentaires sur de larges territoires qui regroupent plusieurs espaces d'intérêt majeur possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. On dénombre 11 ZNIEFF de type II sur le territoire du Pays Lauragais.

La majorité des ZNIEFF couvrent des espaces agricoles cultivés. Les milieux ouverts ou semi-ouverts calcicoles secs, les milieux boisés (forêts caducifoliées) et les milieux aquatiques et humides sont également bien représentés.

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Basés sur la libre adhésion des collectivités, les Parcs Naturels Régionaux visent à promouvoir les paysages mais également le patrimoine naturel et culturel d'un territoire.

Créé en 1973, le PNR du Haut-Languedoc couvre au total 92 communes des départements du Tarn et de l'Hérault. Situé au carrefour des influences atlantiques et méditerranéennes, le PNR du Haut-Languedoc se caractérise par une biodiversité et des paysages riches : landes atlantiques, garrigues méditerranéennes, pelouses montagnardes, vignes, tourbières et pelouses sèches, etc.

La charte du PNR du Haut-Languedoc s'articule autour de 3 grandes ambitions :

- Préserver les patrimoines naturels, paysagers et architecturaux ;
- Changer les comportements pour "mieux vivre au pays" ;
- Dynamiser la vie économique et sociale en valorisant les patrimoines.

5 communes du Pays Lauragais appartiennent au PNR du Haut-Languedoc. Il s'agit d'Arfons, Durfort, Les Cammazes, Saint-Amancet et Sorèze.

Les Espaces Naturels Sensibles

Le département est compétent pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels dits sensibles (ENS) (articles L142-1 à L142-13 du Code de l'Urbanisme) afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Sur le territoire du SCoT, des espaces naturels sensibles ont été définis sur les départements du Tarn et de l'Aude.

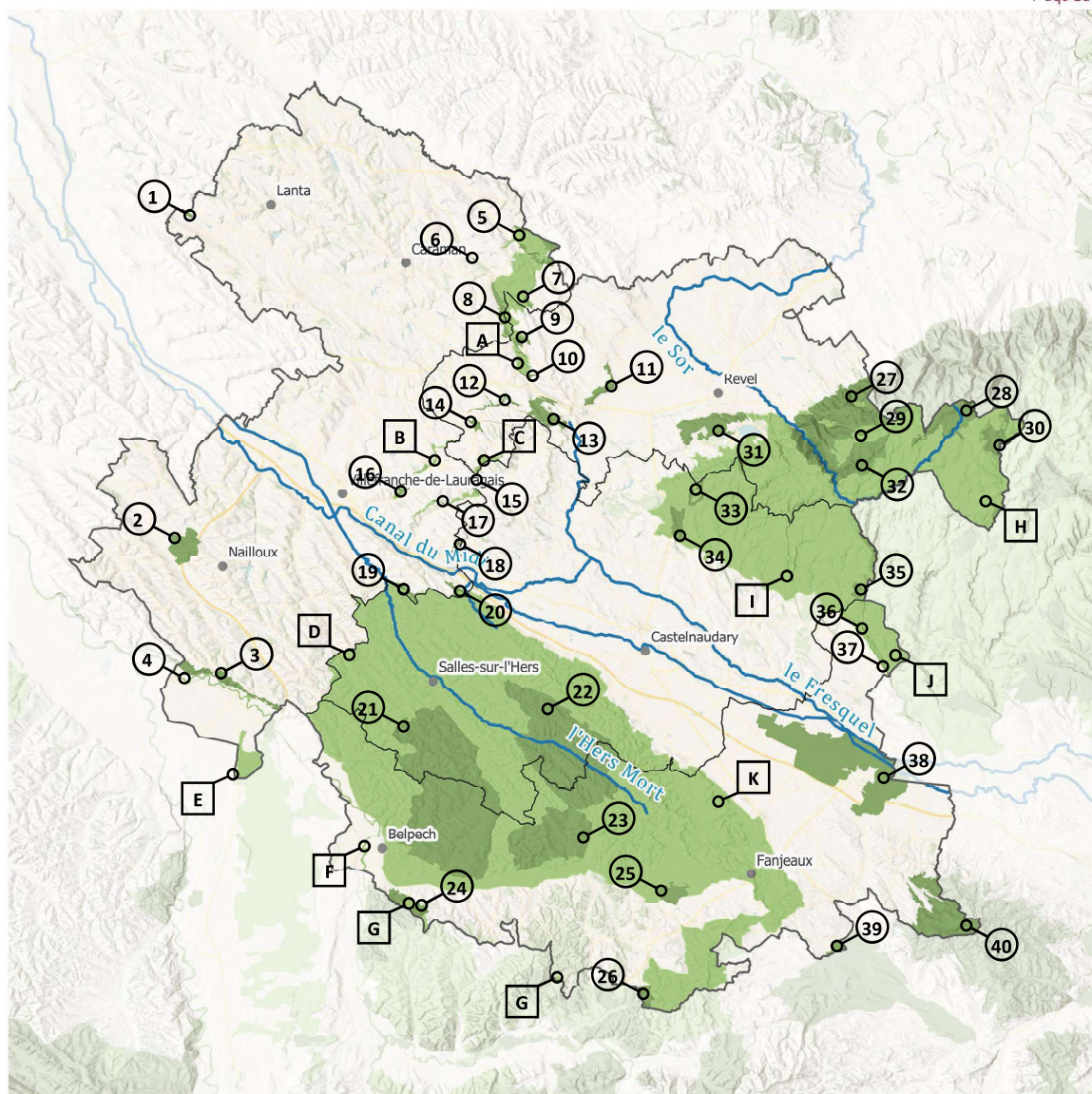
Dans le Tarn, 2 sites ont été labellisés ENS en partenariat avec des gestionnaires locaux (Grotte de Calcel et Causse de Sorèze) et 2 sites constituent des territoires de projet au regard des critères patrimoniaux auxquels ils répondent (Forêt de l'Aiguille et Crêtes de Berniquaut). Aucun des sites recensés sur le territoire du SCoT et ciblés par la politique ENS du Tarn ne sont toutefois propriété du département.

Dans l'Aude, des sites à l'intérêt naturaliste particulier ont été recensés par le département et le réseau associatif. 29 de ces sites se trouvent sur le territoire du SCoT et sur l'emprise de

l'un d'entre eux (Marais de la Ganguise et retenue de l'Estrade), le département a acquis des terrains qu'il gère, aménage et entretient pour y protéger la biodiversité et permettre l'accueil du public. Cette protection permet à ce territoire d'être identifié en tant que ZNIEFF et ZPS.

Espèces présentes : Busard cendré, Bruant ortolan, Aigle Botté, Circaète Jean-le-Blanc, Grenouille agile, Triton marbré, Rainette méridionale, Lézard ocellé, Couleuvre de Montpellier, Seps strié, Barbeau méridional, Orchis simia, Genêt d'Allemagne, Hélianthe à feuille de ledum, Nielle des blés, Nigelle de France, Mélampyre du Pays de Vaud....

Périmètres de protection de la biodiversité (ZNIEFF)



ELEMENTS DE REPERE

- Limites des communautés de communes
- Réseau hydrographique

PERIMETRES DE PROTECTION, DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITE

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
Réalisation : EVEN Conseil, Septembre 2023

ZNIEFF DE TYPE I

- 1 - Prairies humides des bords de la Saune
- 2 - Zone agricole et prairies humides de l'Aïse près de Nail-loux
- 3 - Bois de Bébeillac et hauteurs de Calmont
- 4 - Cours de l'Hers
- 5 - Coteaux de l'Arnal et du ruisseau de Peyrencou
- 6 - La Vendinelle, le Girou et prairies annexes
- 7 - Anciennes carrières de Riquepeyrel et la Lagade
- 8 - Coteaux secs calcaires d'Auriac-sur-Vendinelle à Noumèrens
- 9 - Coteaux calcaires des hauts de En Blancou et Piano Vié
- 10 - Coteau à Bordeneuve
- 11 - Coteau entre Saint-Felix-Lauragais et Montégut-Lauragais
- 12 - Coteaux du ruisseau des Rotis et de Vaux
- 13 - Coteaux secs entre Magarre et Saint-Félix-Lauragais
- 14 - Ancienne carrière de Bélesta-en-Lauragais
- 15 - Coteau boisé des Hucs
- 16 - Coteau de Pinel
- 17 - Coteaux secs d'En Franc et d'En Caraman
- 18 - Coteau sec d'Avignonet-Lauragais
- 19 - Coteaux secs aux Alix
- 20 - Coteaux de Bellevue près de Port-Lauragais
- 21 - Collines de la Piège et lac du Rieutord
- 22 - Collines et bois de Payra-sur-l'Hers
- 23 - Forêt Royale
- 24 - Coteaux de Gaudiès et de Saint-Félix-de-Tournegat
- 25 - Forêt de Pique Mourre
- 26 - Coteaux du nord-Mirapicien
- 27 - Vallée de Baylou et Désert de Saint-Ferréol
- 28 - Forêts d'Hautaniboul, de Cayroulet et du Pas du Sant
- 29 - Sagnes de Saint-Jammes
- 30 - Bois marécageux de Peyreblanque et de Rietge
- 31 - Pelouses au sud de Revel
- 32 - Vallées de Durfort et du Rabasset, gouffre de Malamort et Berniquaut
- 33 - Bois de Chêne tauzin de Mounoy
- 34 - Bois des Mousques
- 35 - Plaine de Villemagne
- 36 - Cour amont du ruisseau du Lampy
- 37 - Cours aval du ruisseau du Lampy
- 38 - Gravières et plaine de Bram
- 39 - Collines du Bas Razès
- 40 - Massif de la Malepère

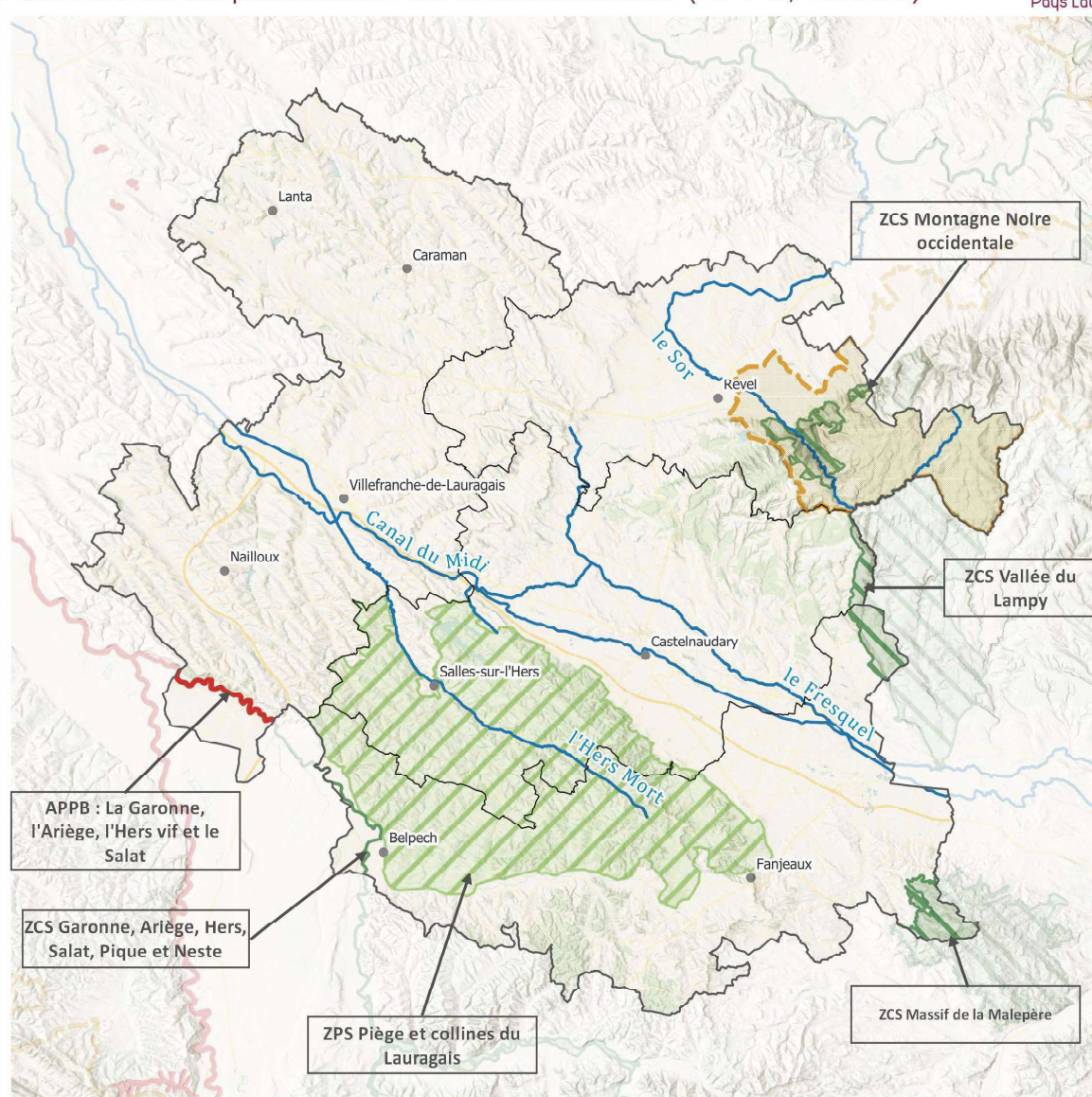
ZNIEFF de type II

- A - Ensemble de coteaux du Lauragais
- B - Coteaux le long du Favayrol
- C - Coteaux bordant les ruisseaux du Marès et des Hucs
- D - Collines de la Piège
- E - Basse plaine de l'Ariège et de l'Hers
- F - L'Hers et ripisylves
- G - Ensemble de coteaux au nord du Pays de Mirepoix
- H - Montagne Noire (versant Nord)
- I - Montagne Noire occidentale
- J - Causses du piémont de la Montagne Noire
- K - Bordure orientale de la Piège

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Périmètres de protection de la biodiversité (APPB, N2000)

PETR
Pays Lauragais



ELEMENTS DE REPERE

- Limites des communautés de communes
- Réseau hydrographique

PERIMETRES DE PROTECTION, DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITE

- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Natura 2000 Zone de Protection Spéciale
- Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation
- Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
Réalisation : EVEN Conseil, Septembre 2023

État des lieux de la biodiversité rencontrée sur le territoire

Description des milieux naturels rencontrés sur le territoire

Les coteaux du Lauragais

Cette zone de coteaux présente des espaces naturels et ruraux étendus. A forte dominante agricole, elle abrite néanmoins une mosaïque d'habitats relictuels localement riches mais fortement menacés par l'évolution d'une activité agricole de polyculture-élevage vers une agriculture céréalière. Cette mutation de l'occupation des sols entraîne une fragmentation et une déprise de ces habitats à haute valeur patrimoniale (pelouses calcaires, landes, zones humides, éléments boisés).

Toutefois, certains biotopes présentent une valeur patrimoniale assez importante pour être inventoriés en temps que ZNIEFF ou identifiés comme ENS. Ils se concentrent sur la partie orientale des coteaux du Lauragais soumise à une influence pseudo méditerranéenne assez forte et reposent sur

des roches calcaires d'origine lacustre, affleurantes. Ils correspondent majoritairement à des pelouses sèches calcaires abritant un cortège floristique à influence méditerranéenne, typique de ces coteaux. Une mosaïque d'habitats accompagne ces milieux avec généralement des garrigues à *Helianthemum* et *Fumana*, des landes à genévriers, des boisements de chênes pubescents et plus marginalement des prairies plus humides en fond de vallons.

Espèces présentes : Orchis papillon, Ophrys à grandes feuilles, Orchis odorant, Jacinthe romaine, Cirse tubéreux, Nigelle de France, Adonis d'automne, Passerine annuelle...

Espèces à la présence probable : Guêpier d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Bruant ortolan, Seps strié...



© P. Gourdain
Orchis papillon (Anacamptis papilionacea) / P. GOURDAIN, inpn.mnhn.fr



© E. VALLEZ / CBNSA
Jacinthe romaine (Bellevia romana) / E. VALLEZ, CBNSA, inpn.mnhn.fr

Les collines de la Piège et le Razès

Cet ensemble de collines cultivées marque la transition entre deux milieux : la plaine lauragaise et le piémont, mais aussi entre les climats océanique et méditerranéen. Les principales cultures sont des céréales et des oléo-protéagineux. Elles occupent la majorité du périmètre et sont entrecoupées de bandes boisées. En limite sud du territoire du SCOT, la vigne du Razès prend le pas sur les céréales.

La spécificité de l'avifaune et la diversité de milieux favo-

rables à plusieurs groupes d'espèces bénéficiant d'un statut de protection permet à ce territoire d'être identifié en tant que ZNIEFF et ZPS.

Espèces présentes : Busard cendré, Bruant ortolan, Aigle Botté, Circaète Jean-le-Blanc, Grenouille agile, Triton marbré, Rainette méridionale, Lézard ocellé, Couleuvre de Montpellier, Seps strié, Barbeau méridional, Orchis simia, Genêt d'Allemagne, Héliantheme à feuille de ledum, Nielle des blés, Nigelle de France, Mélampyre du Pays de Vaud....

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



© S. Wroza
Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus) / S. WROZA, inpn.mnhn.fr



© Y. Martin
Nielle des blés (Agrostemma githago) / Y. MARTIN, inpn.mnhn.fr

La plaine de Revel

Elle possède un maillage bocager assez lâche et dont seuls les fossés, plantations d'alignement et les haies peuvent constituer un corridor écologique pour de nombreuses espèces. Une ZNIEFF de plus de 400 ha s'étend en bordure de la plaine, sur une colline peu artificialisée et présente une diversité d'habitats avec une richesse floristique et de nombreuses espèces rares dans le département de la Haute-Garonne. Deux habitats

sont particulièrement riches en espèces : les pelouses calcaires (plus de 18 espèces d'orchidées) et les pelouses acides, formations très rares en Haute-Garonne.

Espèces présentes : Romarin, Aphyllanthe de Montpellier, Lavande à toupet...



Aphyllanthe de Montpellier (Aphyllanthes monspeliensis) / P. GOURDAIN, inpn.mnhn.fr



Lavande à toupet (Lavandula stoechas) / F. MICHALKE, inpn.mnhn.fr

La plaine de l'Ariège

Aux pieds des coteaux sud, elle est intégralement dévolue à l'agriculture. La végétation y est peu présente sauf sous la forme de quelques haies (délimitant le parcellaire agricole) et de ripisylves le long de l'Hers Vif.

L'Hers Vif traverse la plaine de l'Ariège sur la commune de Calmont. Ce tronçon de rivière appartient à la fois à la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » du réseau Natura 2000 et à l'Arrêté Préfectoral

de Protection de Biotope "Garonne, Ariège, Hers Vif et Salat". Ces cours d'eau ont été retenus en vertu de leur grand intérêt pour la présence de poissons migrateurs (zones de frayères) ainsi que pour leur diversité biologique remarquable qui comporte encore des zones de ripisylves et d'autres zones humides.

Espèces présentes : Saumon Atlantique, Loutre d'Europe, Cistude d'Europe...

Le Sillon Lauragais et la plaine audoise

Le Sillon Lauragais est le domaine des grandes cultures céréalières et de tous les axes de circulation (autoroute, voie ferrée, route départementale d'envergure et canal du Midi). Les espaces naturels y sont « ordinaires » et peu présents. Ils prennent la forme de haies d'alignements, anciennes ou récemment plantées, le long du canal du Midi et des routes, ou bien de rares ripisylves le long de l'Hers Mort.

Dans sa prolongation, la plaine audoise vient compléter la liste des plaines du territoire. La vigne, depuis Bram, a cédé définitivement la place aux labours. Arrosée par le Fresquel, elle est aussi traversée dans sa longueur par le canal du Midi qui arrive par l'ouest en passant par le col de Naurouze.

En raison principale d'une forte anthropisation, l'occupation

principale de l'espace par des activités économiques et de la présence des nombreux axes de circulation, moins d'espaces naturels remarquables sont identifiés au sein de ces plaines et ce sillon. Néanmoins, ces territoires ne sont pas pour autant inintéressants d'un point de vue écologique et en particulier au sens de la trame verte et bleue.

Par ailleurs, certains territoires dédiés à l'activité humaine hier, accueillent aujourd'hui un cortège d'espèces notable. Il s'agit d'anciennes gravières des plaines audoises et de l'Ariège. Désormais, elles offrent à de nombreuses espèces d'oiseaux un site de nidification, de halte migratoire et de repos.

Espèces présentes : Echasse blanche, Balbuzard pêcheur, Héron pourpré, Rousserole turdoïde...



© C. Roy
Echasse blanche (Himantopus himantopus) / C. ROY, inpn.mnhn.fr



© S. Siblét
Héron pourpré (Ardea purpurea) / S. SIBLET, inpn.mnhn.fr

Les vallées secondaires des coteaux et collines

Se distinguent du territoire du SCOT les vallées secondaires de la Marcaissonne, de la Saune, du Girou, de la Seillonne, de la Vendinelle, de la Hyse et de la Vixiège. Elles sont souvent larges à cause de déformations des couches de molasses et présentent localement des fonds très humides voire marécageux. Leurs tracés sont très souvent artificiels et ce, en raison de travaux importants effectués au XIX^{ème} siècle qui avaient

pour objectif d'assainir les bas-fonds afin de pouvoir les exploiter en terres agricoles ou en pâtures.

Chacune de ces vallées est un corridor écologique qui renferme une valeur patrimoniale intrinsèque variable (ripisylves, haies, bosquets et alignements). La préservation de la richesse biologique de ces milieux est d'autant plus indispensable que la pression agricole et parfois de l'urbanisation est forte.

Les contreforts de la Montagne Noire

Territoire à part géographiquement et géologiquement, les contreforts de la Montagne Noire présentent une couverture végétale très importante. Sur les pentes, parfois raides, se développent des futaies feuillues ou mixtes ainsi que des taillis de feuillus. L'agriculture y est cantonnée en fond de vallée sur des parcelles de tailles nettement plus petites que dans le reste du territoire du SCOT.

Le massif de la Montagne Noire est la région naturelle qui forme la terminaison méridionale du Massif Central, dans le prolongement des Cévennes. Situé à la confluence des aires d'influences méditerranéenne et atlantique, il présente une richesse en matière de biodiversité très importante et de forts contrastes dans la répartition végétale suivant les deux versants : un versant nord humide avec hêtre et sapin et un versant sud sec et méditerranéen avec chênes vert et pubescent. Cette forte opposition explique la grande diversité biologique

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

de cet ensemble montagnard.

Ces contreforts sont identifiés comme espaces naturels remarquables par l'inventaire ZNIEFF et sont préservés à plusieurs titres : sites Natura 2000, PNR Haut-Languedoc, ENS. Les principaux habitats déterminants correspondent aux zones humides du versant nord (tourbières, pelouses mésophiles, ...), aux milieux secs calcaires (pelouses sèches, landes, ...),



Autour des Palombes (*Accipiter gentilis*) / G. GREZES, inpn.mnhn.fr

aux milieux forestiers (hêtraies, chênaies, sapinaies), aux milieux ouverts et agropastoraux abritant les prairies de fauche de montagne et aux haies, alignements et petits bois.

Espèces présentes : Autour des Palombes, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Millepertuis des marais, Cardamine à larges feuilles, Barbeau méridional, Bouvière, Lamproie de Planer, Loutre d'Europe, Lis des Pyrénées...



Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*) / P. GOURDAIN, inpn.mnhn.fr

Le massif de Malepère

Il forme un ensemble homogène largement occupé par des massifs forestiers essentiellement composés par les Bois du Chapitre, de Caux et de Las Mounjos. Il est également support du vignoble des côtes de Malepère, sur les versants est et sud-est.

En raison d'une déprise agricole marquée, on observe les différents stades intermédiaires de reconquête de la végétation naturelle : pelouses, friches et taillis. Ces secteurs représentent d'intéressants ensembles écologiques dans une zone de rencontre entre influence atlantique et méditerranéenne. L'essence dominante est le chêne pubescent lié aux climats

méditerranéens. Mais d'autres espèces indiquent des tendances variées et traduisent une grande diversité phytologique : le chêne vert, le chêne pédonculé et le chêne sessile et de façon minoritaire, le hêtre. En bordure sud-est du SCOT, sur la commune de Montréal, le massif de Malepère est reconnu comme ZNIEFF et SIC.

Espèces présentes : Chêne vert, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à Oreilles échanquées, Barbastelle, Minioptère de Schreibers, Ophrys de Catalogne, Ophrys miroir



Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) / L. ARTHUR, inpn.mnhn.fr



Ophrys miroir (*Ophrys speculum*) / O. DEBRÉ, inpn.mnhn.fr

Focus sur les zones humides

Sur le territoire haut-garonnais du SCoT Lauragais, l'inventaire départemental finalisé en 2016 met en évidence l'existence de très peu de zones humides effectives. Leur état est, de plus, dégradé, compte tenu d'un milieu anthropisé. La valeur écologique des zones humides est variable, en témoignent par exemple les disparités observées sur le lac de la Thésauque entre certains bords du plan d'eau qui ne présentent pas de valeurs écologiques marquées et d'autres qui présentent un plus grand intérêt.

L'inventaire réalisé par le Pôle Départemental des Zones Humides du Tarn identifie des zones humides souvent liées à des pratiques agro-pastorales traditionnelles (pâturages extensifs des prairies humides, tourbières ou landes humides).

Sur le territoire couvert par le SAGE Fresquel, un inventaire des zones humides sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) a été finalisé en 2015. Une majorité de ces zones se situent en rive gauche du Fresquel. Parmi les zones humides référencées, on peut citer des zones humides majeures (artificielles) telles que le marais de la Ganguise ou encore une gravière à la périphérie de Bram.

Au total, il existe donc environ 1200 ha de zones humides recensés sur tout le territoire du SCoT. Un travail de recensement des zones humides reste à finaliser sur la partie audoise non couverte par le SAGE Fresquel.

La carte des zones humides figurant dans la Trame Verte et

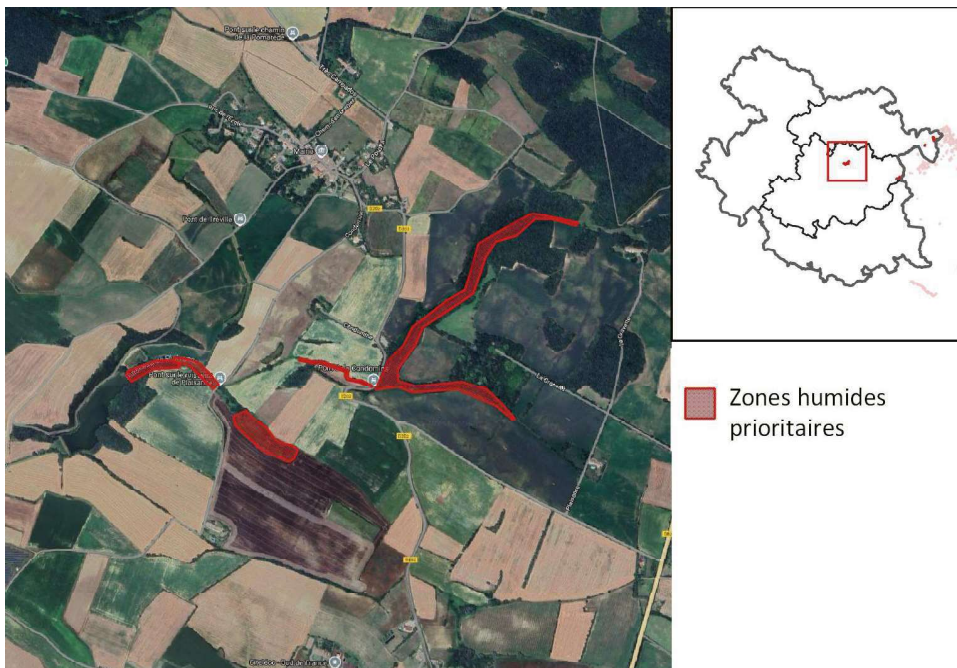
Bleue du SCoT approuvé en 2018 est un assemblage de plusieurs documents :

- L'étude réalisée pour le Conseil Départemental de Haute-Garonne par Ecotone et Nature En Occitanie en 2014-2017, qui s'est concentrée sur les zones humides de superficie supérieure à 1000 m² ;
- La carte des zones humides du Conseil Départemental du Tarn ;
- La carte réalisée par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) en 2015 et qui, s'agissant du territoire du PETR, concerne le bassin versant du Fresquel.

Depuis, dans le cadre de la définition d'un **Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides**, le SMMAR a procédé à un affinement de l'inventaire des zones humides, à la fois en délimitant plus précisément leurs contours et en ajoutant les mares. Ce travail s'est accompagné d'une caractérisation des fonctionnalités de chaque zone humide. Ces milieux assurent en effet de multiples fonctions :

- Hydrologique (épanchement des crues, rétention des sédiments, recharge des nappes, soutien d'étiage) ;
- Biogéochimiques (régulation des nutriments, stockage du carbone, régulation des substances toxiques) ;
- Ecologiques.

Le croisement des fonctionnalités et des pressions exercées sur les zones humides a permis au SMMAR d'établir une hiérarchie des zones humides. Le Plan de Gestion Stratégique cible ainsi une sélection de ZH définies comme prioritaires. Le territoire du PETR en comporte en deux points du territoire : sur la commune de Tréville et sur celle de Villemagne.



Zones humides prioritaires du bassin du Fresquel / SMMAR, 2023

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

De son côté, le Syndicat de Bassin Hers-Girou (SBHG) est en train de réaliser son propre inventaire des zones humides, qui ne se limitera pas aux zones de plus de 1 000m². L'inventaire a commencé en mars 2025 pour le bassin de la Saune et le reste du territoire sera prospecté en 2026. Le futur inventaire qualifiera le niveau d'enjeux des zones humides (par exemple en fonction des espèces protégées qu'elles abritent).

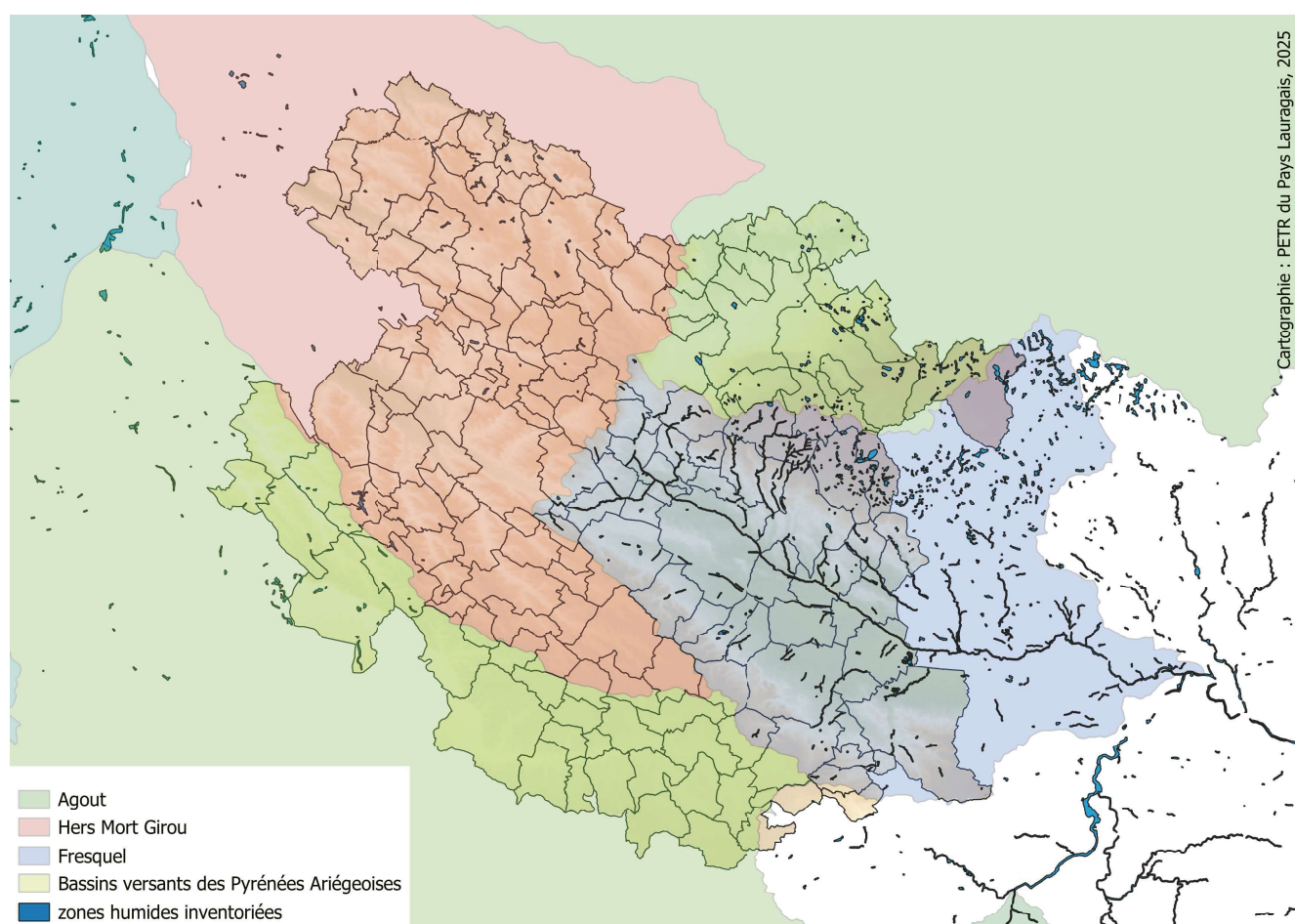
Le SBHG est déjà engagé dans des actions de restauration des zones humides, en accord avec les propriétaires riverains et les collectivités. Par exemple, le cours amont du Dourdou à

Caraman a été réaménagé en 2017 sur 200 mètres pour le faire méandrer et favoriser l'étalement des eaux dans un secteur boisé. La restauration de la zone humide permet d'améliorer la biodiversité du ruisseau, de renforcer son pouvoir d'autoépuration et de ralentir la propagation des crues.

L'inventaire de l'EPAGE Agout rassemble des inventaires de zones humides à l'opportunité sur le secteur du Pays Lauragais. Il s'agit principalement de données issues des inventaires du bureau d'étude Scop Sagne, ainsi que de l'association Nature En Occitanie (NEO).

Carte des inventaires des zones humides réalisés à ce jour
(zones humides représentées avec des tampons de 30 m)

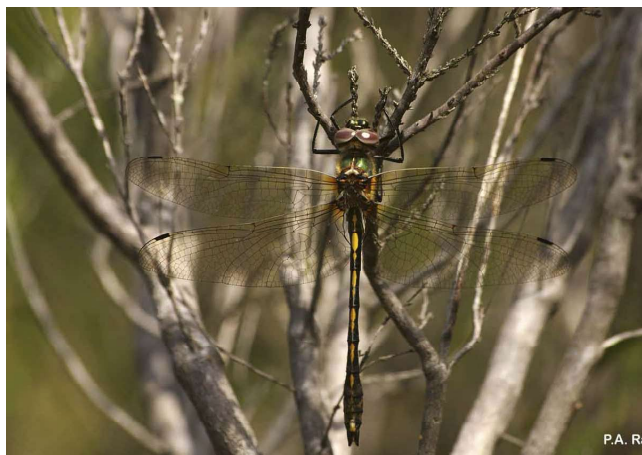
Zones humides prioritaires du bassin du Fresquel / SMAAR, 2023



Focus sur les espèces menacées présentes sur le territoire

Les plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles incluant les outils réglementaires de protection de la nature sont jugées insuffisantes pour aboutir à cet objectif.

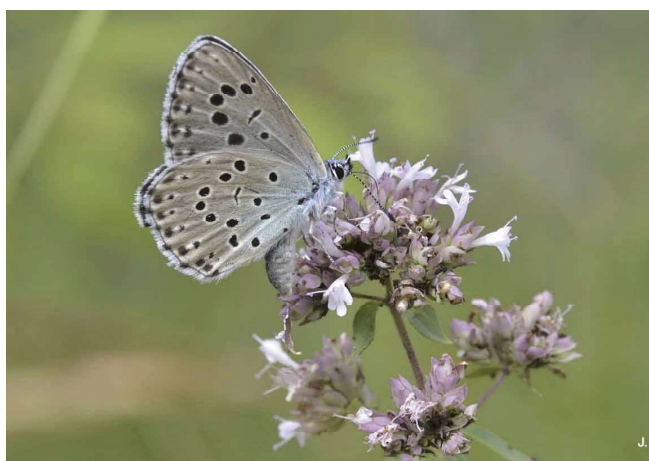
À la lecture des données disponibles et connues sur la distribution spatiale des espèces concernées par les PNA, le territoire du SCOT serait concerné, a minima, par les PNA ciblant le Lézard ocellé, la Loutre, le Sonneur à ventre jaune (grenouille / crapaud), la Chouette chevêche, le Milan royal, le Faucon crécerellette, les Maculinea (papillons de jour présentant un e de vie complexe), les chiroptères et les odonates (libellules).



Cordule à corps fin (Oxygastra curtisii) / P. A. RAULT, inpn.mnhn.fr



Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) / E. SANSAULT, inpn.mnhn.fr



Azuré du Serpolet (Phengaris arion) / J. TOUROULT, inpn.mnhn.fr

Les continuités écologiques et la Trame Verte et Bleue du territoire

La Trame Verte et Bleue du SCoT

La dégradation et la destruction des milieux naturels mènent à leur fragmentation. La politique publique de la Trame Verte et Bleue, qui a émergé lors du Grenelle de l'Environnement, a pour objectif de freiner l'érosion de la biodiversité résultant de cette fragmentation par la préservation et la restauration des continuités écologiques. Elle vise à constituer un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie et aux écosystèmes de continuer à fournir à l'homme des services.

Les composantes des continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue traditionnellement identifiées sur les territoires sont :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces les plus remarquables du point de vue de la biodiversité au sein desquels les espèces peuvent trouver les conditions favorables à la réalisation de tout ou partie leur e biologique ;
- Les corridors écologiques : espaces de nature plus ordinaires permettant les échanges (notamment génétiques) et les déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

Une Trame Verte et Bleue a été identifiée lors de l'élaboration du SCoT Pays Lauragais. Elle a par la suite été actualisée dans le cadre de sa révision, notamment pour prendre en compte les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, adoptés en 2015. 4 niveaux hiérarchisés d'espaces constituent la Trame Verte :

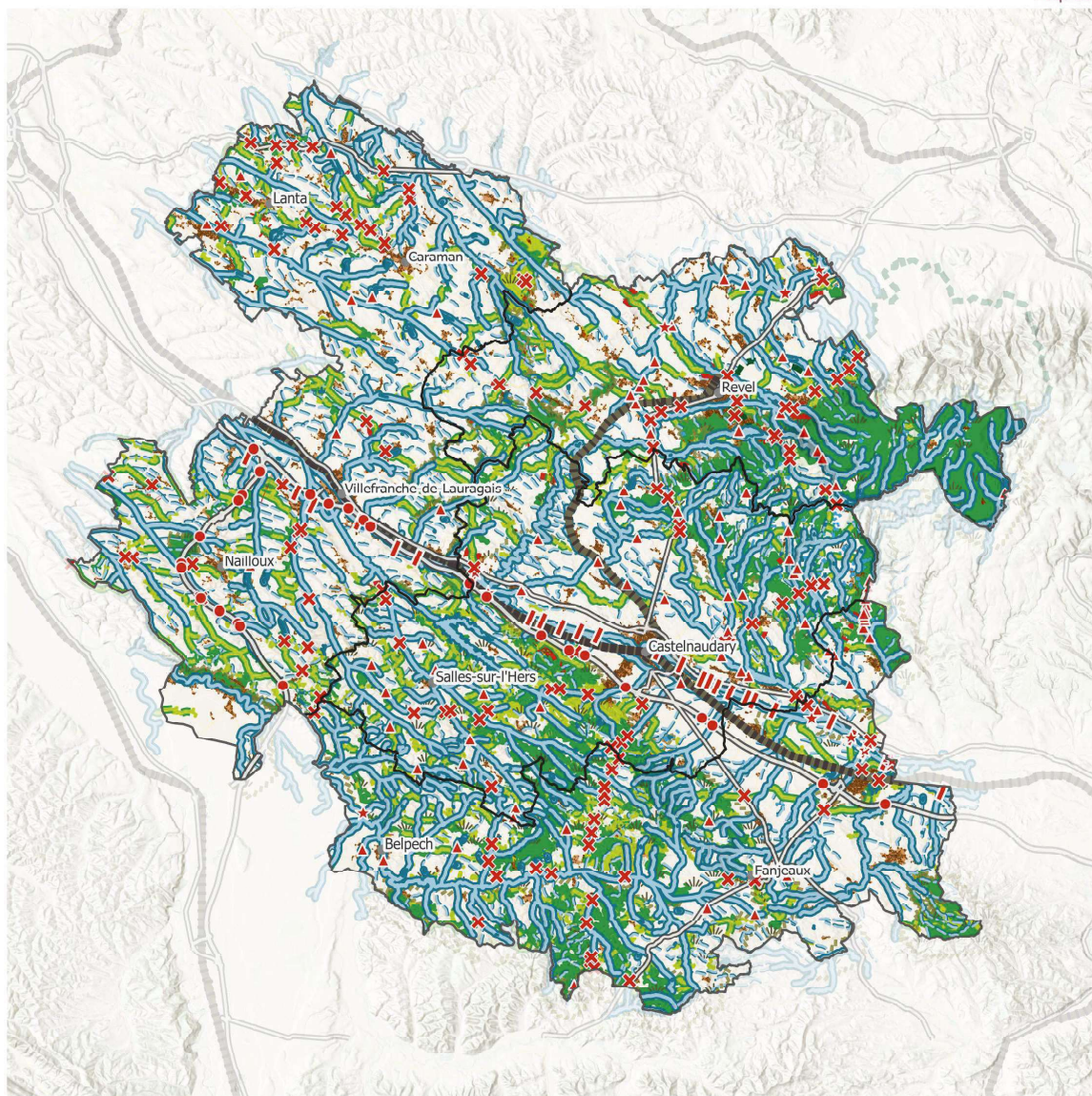
- Les espaces remarquables (réservoirs de biodiversité) : sites naturels, agricoles et forestiers aux enjeux environnementaux les plus forts, repérés à travers différentes dispositions d'inventaire, de classement et de protection ;
- Les espaces de grande qualité (réservoirs de biodiversité) : sites naturels, agricoles et forestiers aux enjeux environnementaux intermédiaires regroupant des espaces de dimension plus modeste ;
- Les grands écosystèmes (réservoirs de biodiversité) : vastes écosystèmes à la biodiversité reconnue. Leur spécificité tient dans leur vaste taille en tant qu'espaces de grande fonctionnalité et dans la diversité de leur composante (espaces naturels discontinus entrecoupés de zones anthropisées, sollicités pour des activités humaines, etc.). Ils sont en particulier largement présents dans les secteurs de la Montagne Noire et de la Piège ;
- Les espaces de nature ordinaire, non repérés cartographiquement du fait de leur petite taille, regroupent des zones humides non inventoriées, des plans d'eau et boisements de petite dimension, certaines zones bocagères, lanières de boisements et

de landes, clairières pastorales en zone de montagne, parcs et jardins publics, etc.

Cette hiérarchisation met en avant le rôle stratégique de la Montagne Noire et de la région de la Piège en tant que réservoirs de biodiversité.

Les réservoirs de biodiversité de la Trame Bleue comprennent quant à eux les zones humides, certains plans d'eau, ainsi que les espaces de débordement latéral des cours d'eau. Ils sont donc répartis sur l'ensemble du territoire. Des obstacles aux continuités écologiques au niveau des voiries, voies ferrées et cours d'eau sont de plus répertoriés.

Des corridors verts ont été repérés. Il s'agit de boisements, haies, zones naturelles et/ou agricoles dont la localisation s'appuie sur un maillage bocager existant ou sur des espaces cultivés. Ils mettent notamment en évidence l'importance du secteur du Lauragais dans les liens entre Massif Central et Pyrénées. Les cours d'eau permanents avec les ripisylves et abords qui y sont associés constituent les corridors bleus du territoire. Ils ont une bonne couverture du territoire, mais dans certains secteurs où ils sont absents (ex : Fenouillet-du-Razès et Hounoux), les cours d'eau intermittents assurent une continuité écologique indispensable.



ELEMENTS DE REPERE

□ Limites des communautés de communes

TRAME VERTE

- Espace remarquable
- Espace de grande qualité
- Grand écosystème
- Corridor vert
- Corridor sous pression

TRAME BLEUE

- Plan d'eau
- Zone humide
- Corridor bleu
- Cours d'eau intermittent

OBSTACLES

- Principaux espaces à proximité des zones urbanisées
- Bâti des principales zones urbanisées
- Voirie principale
- Voie ferrée
- ✕ Obstacle par une voirie
- ★ Obstacle par un cours d'eau
- ▲ Obstacle à l'écoulement des eaux
- Passage à faune à conforter
- / Ecluse

Sources : ESRI World Hillshade, PETR Pays Lauragais
Réalisation : EVEN Conseil, Octobre 2023

Une identification complémentaire des corridors écologiques et des ruptures de continuités écologiques : la Via Fauna

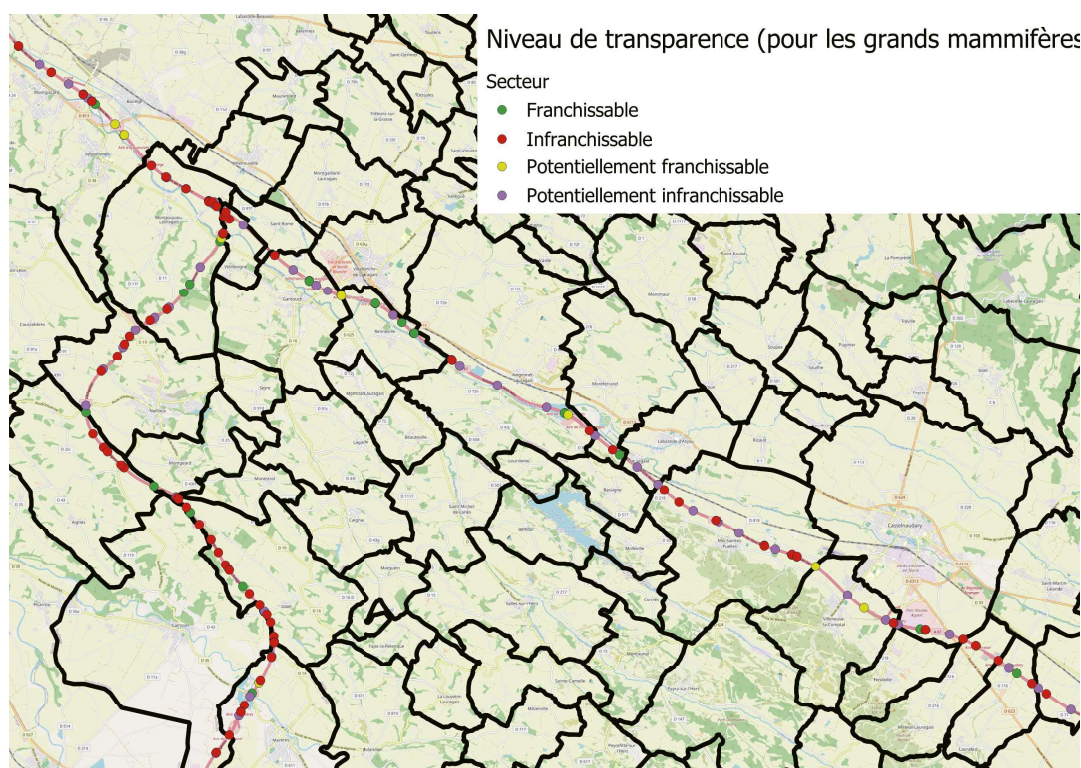
La démarche Via Fauna a été initiée par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie en septembre 2017, en réponse à un appel à projet régional pour l'amélioration, la valorisation et la diffusion de la connaissance sur la biodiversité en ex-région Midi-Pyrénées. Elle s'est poursuivie grâce aux appels à projets de l'éco-contribution de la Fédération Nationale des Chasseurs et de l'Office Français de la Biodiversité. L'objectif était à la fois d'améliorer la prise en compte des continuités écologiques dans les documents de planification urbaine, mais également de faciliter les actions de restauration en participant à l'identification, au maintien et à la reconstitution des continuités écologiques auprès des gestionnaires d'infrastructures de transport et des collectivités territoriales.

Via Fauna a abouti à la mobilisation de plus d'une centaine de structures et au développement de méthodes d'analyses et d'outils techniques avec l'appui du CEREMA Sud-Ouest. Les données collectées ont été intégrées à un système d'information géographique (SIG) afin de produire des cartographies « à la carte » (c'est-à-dire permettant de faire varier le jeu de données sélectionnées). Les éléments identifiés dans le cadre de Via Fauna appellent selon les cas des réponses de nature réglementaire (protection d'éléments) et/ou opérationnelle (amélioration de la fonctionnalité écologique de certaines

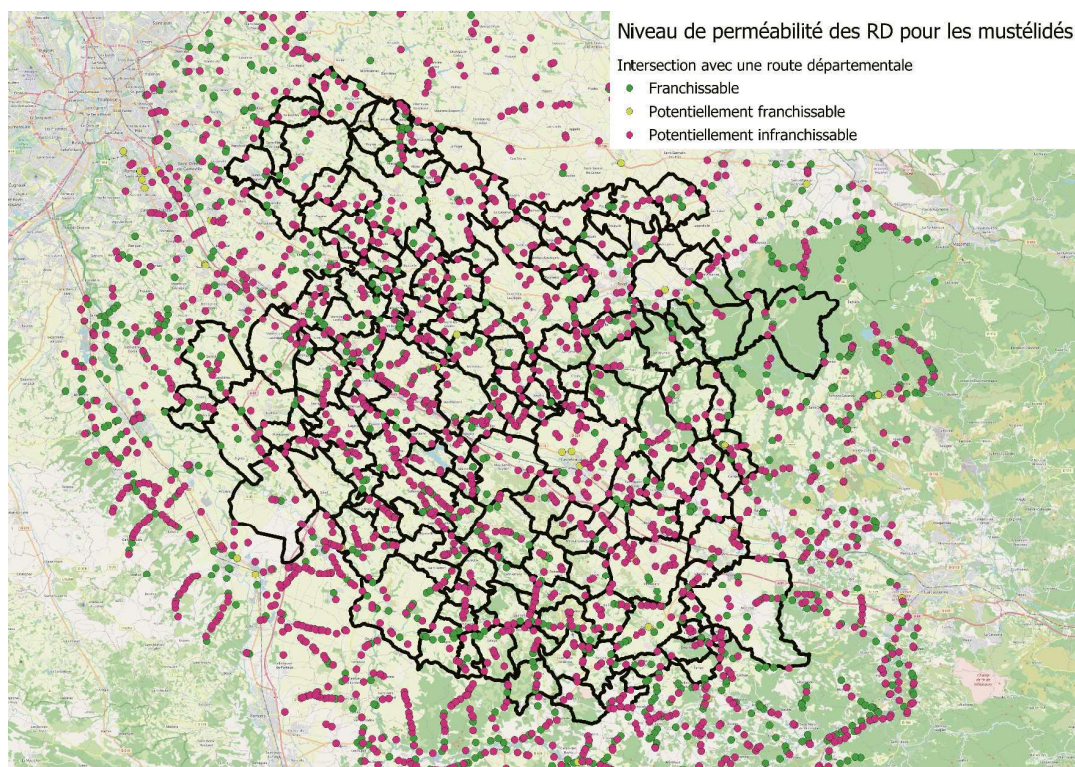
entités), étant précisé que les fédérations départementales de chasseurs visent à assurer le suivi et l'évaluation des actions de restauration des continuités écologiques.

Un premier ensemble de données concerne les **corridors écologiques des grands mammifères forestiers**. Elle regroupe les principaux massifs forestiers ainsi que les corridors écologiques de la sous-trame boisée. Ces derniers ont été modélisés en identifiant les successions d'occupation du sol les plus favorables au cheminement des espèces : c'est la **méthode du « chemin de moindre coût »**.

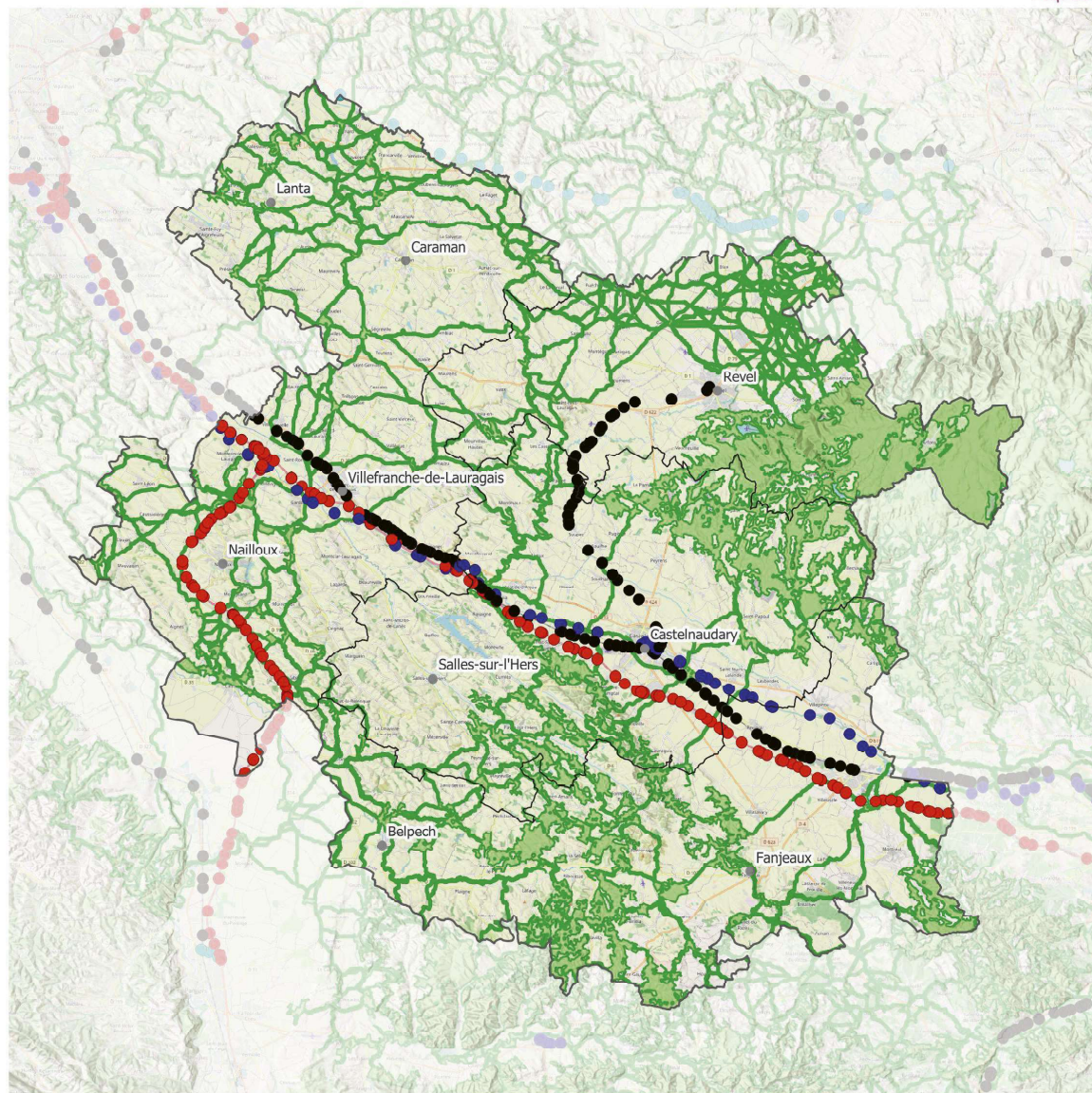
Le second ensemble est la base de données des ouvrages routiers, ferroviaires et hydrauliques (BD ORFeH). Il englobe de multiples informations relatives aux **Infrastructures Linéaires de Transport (ILT)** existantes (infrastructures routières, canal du Midi, mais aussi simples chemins). Pour ce faire, il identifie les éléments pouvant participer à la transparence écologique des ILT (par exemple des tranchées couvertes passant sous une voie ferrée ou encore des buses passant sous un chemin) et il évalue leur niveau de fonctionnalité pour le passage des ongu-lés d'une part et des musté-lidés (putois, belettes, martres...) d'autre part.



Focus sur le niveau de transparence des Infrastructures Linéaires de Transport (pour les grands mammifères) / Via Fauna



Visualisation des niveaux de perméabilité des routes départementales pour les mustélidés / Via Fauna



ELEMENTS DE REPERE

- Limites des communautés de communes
- Réseau hydrographique

VIA FAUNA

Ouvrages Routiers, Ferroviaires et Hydrauliques (ORFeH)

- Autoroute
- Autre route
- Canal
- Chemin ou sentier
- Route départementale
- Route nationale
- Voie ferrée

- Principaux massifs boisés
- Chemins de Moindre Coût (CMC)

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Fédération des Chasseurs d'Occitanie
Réalisation : EVEN Conseil, Novembre 2024

Etat de la Trame Noire sur le territoire du Pays Lauragais

Une pollution lumineuse marquée sur les pôles urbains et à proximité de l'agglomération toulousaine

Pour la faune et la flore, l'excès de lumière artificielle la nuit est problématique. La lumière générée par les systèmes d'éclairage pendant la nuit a de graves conséquences pour la biodiversité. Par exemple, les oiseaux et les insectes nocturnes se repèrent et s'orientent en fonction des étoiles ou de la lune. Ils sont attirés par ces sources lumineuses artificielles et perdent leurs repères. La pollution lumineuse représente ainsi la deuxième cause d'extinction des insectes, après les pesticides. Au contraire, d'autres espèces comme certaines chauves-souris fuient la lumière, et ces installations constituent pour elles des barrières quasiment infranchissables qui fragmentent leur habitat. La présence de lumière artificielle perturbe également le cycle de vie des êtres vivants et a notamment un effet sur la saisonnalité des végétaux. En dérégulant leur horloge physiologique, la pollution lumineuse peut déclencher une floraison prématurée, au moment où les insectes pollinisateurs sont absents. Ce qui enclenche un effet de chaîne, puisqu'en étant impactée, la végétation peut modifier les ressources ou l'habitat d'un animal.

En 2021, la Région Occitanie s'est entourée de deux bureaux d'études (La Telescop et DarkSkyLab) pour établir une cartographie de la pollution lumineuse à l'échelle régionale. Sur le territoire du Pays Lauragais, les centres-villes de Castelnaudary, Villefranche-de-Lauragais et Revel sont les plus touchés et l'urbanisation qui les entoure s'accompagne d'une pollution lumineuse s'étendant aux communes voisines. De même, une pollution lumineuse assez importante s'observe sur les communes les plus proches de l'agglomération toulousaine.

Les espaces les plus préservés de cette pollution sont ceux de la Montagne Noire et du Sud du territoire du SCoT, où la proportion de milieux naturels et agricole est significative.

Synthèse de la Trame Noire d'Occitanie

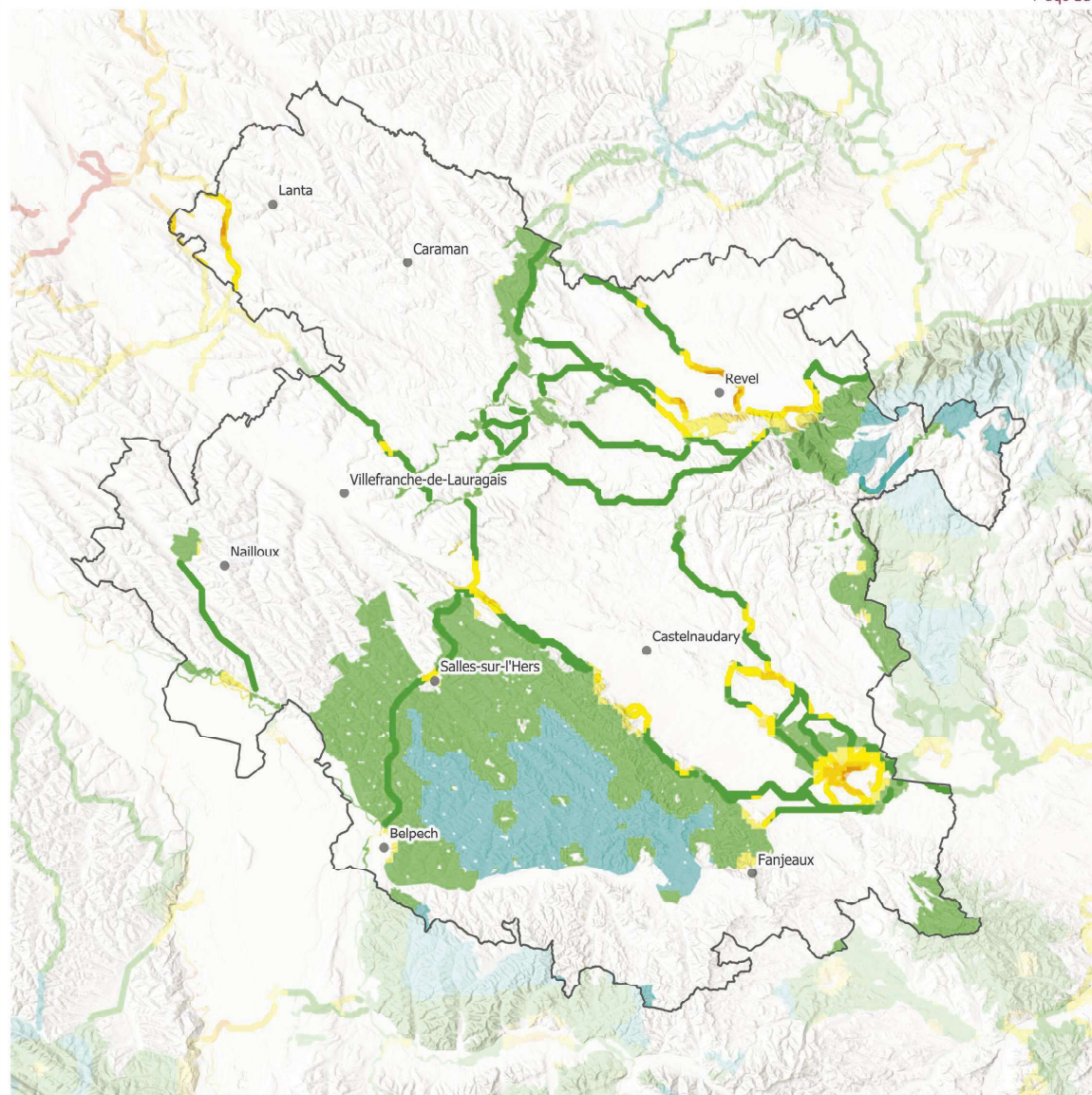
Le terme de Trame Noire désigne l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue caractérisée par un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne. Son identification a pour objectif de limiter la dégradation et la fragmentation des habitats naturels en raison de l'éclairage artificiel. Elle permet la préservation et la restauration d'un réseau écologique propice à la vie nocturne.

Une identification de la Trame Noire a été réalisée en Occitanie lors de l'étude "Production d'une cartographie de la pollution lumineuse sur la région Occitanie" engagée dans le cadre de la Stratégie régionale de la Biodiversité (SrB), conduite par la Région Occitanie avec l'appui des bureaux d'études La Telescop et DarkSkyLab. Une méthode d'identification "déductive" a été utilisée : les données sur la pollution lumineuse ont été superposées à la Trame Verte et Bleue du SRCE Midi Pyrénées et à

celle du SRCE Languedoc-Roussillon.

A l'échelle du territoire, les réservoirs de biodiversité identifiés par les différents SRCE sont peu concernés par la pollution lumineuse. Des pressions sont cependant visibles le long du sillon Lauragais, mais également au pied de la Montagne Noire (autour de Revel) et dans la vallée de l'Hers (autour de Calmont).

Comme pour les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques identifiés par les différents SRCE sont peu impactés par la pollution lumineuse. Des pressions sont, de la même manière, constatées autour des pôles urbains. Les secteurs de Bram, de Revel et également les corridors écologiques localisés à proximité de la métropole toulousaine (secteur de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille) sont plus particulièrement concernés.



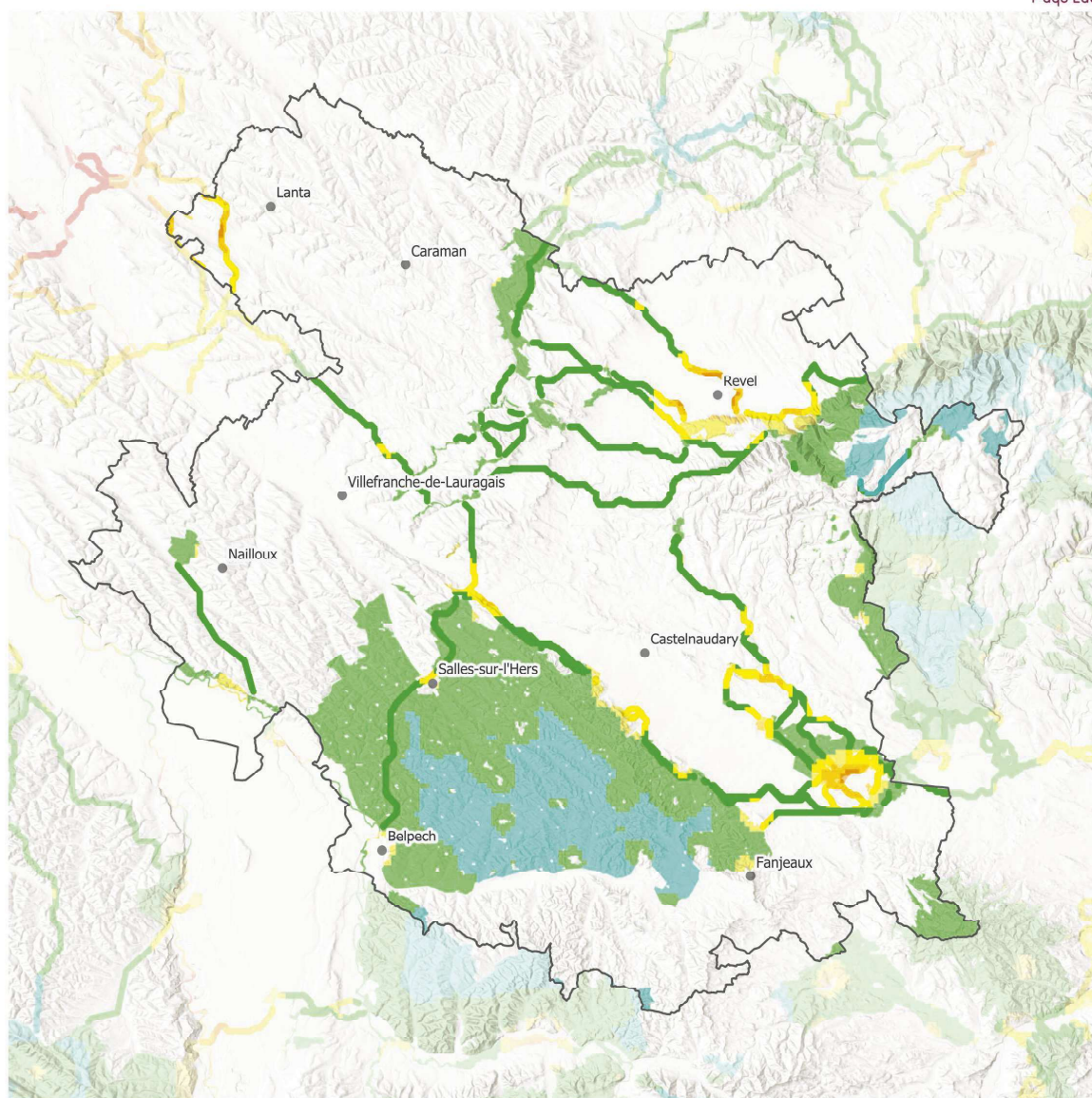
ELEMENTS DE REPERE

□ Périmètre du territoire

Qualité du ciel nocturne (cœur de nuit) dans les réservoirs de biodiversité et dans les corridors écologiques du SRCE

- Très mauvaise
- Mauvaise
- Passable
- Moyenne
- Correcte
- Bonne

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Région Occitanie avec l'appui des bureaux d'études la Telescop et DarkSkyLab
Réalisation : EVEN Conseil, avril 2025



ELEMENTS DE REPERE

□ Périmètre du territoire

Qualité du ciel nocturne (cœur de nuit) dans les réservoirs de biodiversité et dans les corridors écologiques du SRCE

- Très mauvaise
- Mauvaise
- Passable
- Moyenne
- Correcte
- Bonne

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Région Occitanie avec l'appui des bureaux d'études la Telescop et DarkSkyLab
Réalisation : EVEN Conseil, avril 2025

Etat de la Trame Noire sur le territoire du Pays Lauragais

Analyse de la Trame Noire d'après la Trame Verte et Bleue du SCoT

La méthodologie de définition de la Trame Noire à l'échelle de la région Occitanie a été appliquée de la même manière à l'échelle de la Trame Verte et Bleue du SCoT Pays Lauragais.

Les espaces remarquables (réservoirs de biodiversité couvrant les espaces naturels, agricoles et forestiers aux enjeux environnementaux les plus forts) présentent en majorité (94%) une qualité de ciel nocturne correcte à bonne. Des pressions sont toutefois à relever, avec des qualités de ciel mauvaises à moyennes au niveau :

- Du pied de la Montagne Noire, et des ZNIEFF de type 1 "Pelouses au sud de Revel", "Vallées de Durfort et du Rabasset, goufre de Malamort et Berniquaut", ZNIEFF de type 2 "Montagne Noire versant Nord" et zone Natura 2000 "Montagne Noire Occidentale", impactées ponctuellement ou entièrement ;
- Du pôle urbain de Bram et plus particulièrement de la ZNIEFF de type 1 "Carrières et plaine de Bram" ;
- Des franges du secteur de la Piège, et plus particulièrement de la ZNIEFF de type 2 "Bordures occidentales de la Piège" ;
- Du cours de l'Hers couvert par une ZNIEFF de type 1, une ZNIEFF de type 2 et une zone Natura 2000 ;
- Du pôle urbain de Calmont et plus particulièrement de la ZNIEFF de type 1 "Bois de Bebeillac et hauteurs de Calmont"

Les espaces de grande qualité (réservoirs de biodiversité regroupant des espaces naturels, agricoles et forestiers de dimension plus modeste et aux enjeux environnementaux intermédiaires) présentent un ciel nocturne de qualité correcte à bonne sur 91% de leur emprise. Des pressions sont toutefois à noter dans le secteur du sillon du Lauragais, et dans les espaces proches de la métropole toulousaine.

Les grands écosystèmes (réservoirs de biodiversité présentant une surface très large) présentent un ciel nocturne de qualité correcte à bonne sur 94% de leur emprise. Des pressions sont toutefois à noter au pied de la Montagne Noire, et autour des pôles urbains de Bram et de Calmont. Le canal du Midi entre Labastide-d'Anjou et Castelnaudary présente toutefois une qualité de ciel dégradée, qualifiée de très mauvaise au niveau du pôle urbain de Castelnaudary.

Les zones humides repérées au titre de la TVB du SCoT présentent un ciel nocturne de qualité moyenne à correcte sur 89% de leur emprise totale. Le secteur du Fresquel, localisé dans le sillon Lauragais, est particulièrement concerné par la problématique de qualité de ciel dégradé.

Concernant les corridors écologiques déclinés par le SCoT, ceux-ci présentent des qualités de ciel correctes à bonnes sur 82% de leur emprise totale. 12% de l'emprise de ces corridors présente une qualité de ciel nocturne moyenne. Les corridors

écologiques présentant les qualités de ciel nocturne les plus dégradé sont ceux localisés dans le sillon du Lauragais, dans la plaine de Revel et à proximité de l'agglomération toulousaine.

En conclusion, si la Trame Noire du territoire du Pays Lauragais est globalement de bonne qualité (ciel nocturne de qualité majoritairement correcte à bonne), quelques pressions sont visibles, notamment sur les continuités écologiques.

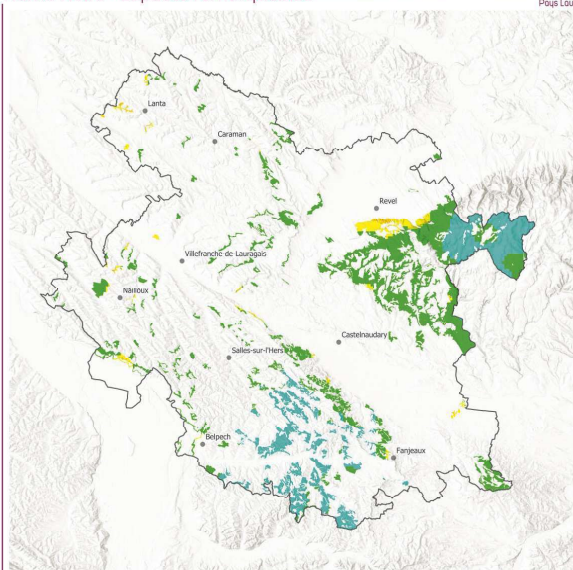
La Trame Noire présente une qualité dégradée sur trois secteurs principaux :

- Le sillon du Lauragais, où la présence de pôles urbains et d'infrastructures de déplacements impacte essentiellement des corridors bleus (canal du Midi, ruisseau de Tréboul, Hers mort, etc.), notamment au niveau de Villefranche-du-Lauragais et de Castelnaudary ;
- La plaine de Revel, où la présence des pôles urbains de Revel et de Sorèze impacte une partie du réservoir de biodiversité localisé sur l'emprise de la Montagne Noire ;
- Le secteur nord-ouest du territoire (autour de Lanta), sous influence de la proximité avec la métropole toulousaine.

Des leviers sont mobilisables pour éviter d'accentuer ces pressions : gestion de l'éclairage public et des dispositifs publicitaires lumineux, réflexion sur le développement urbain dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue du SCoT, etc.

Trame Noire - Espaces remarquables

PETR
Pays Lauragais



ELEMENTS DE REPERE

□ Périmètre du territoire

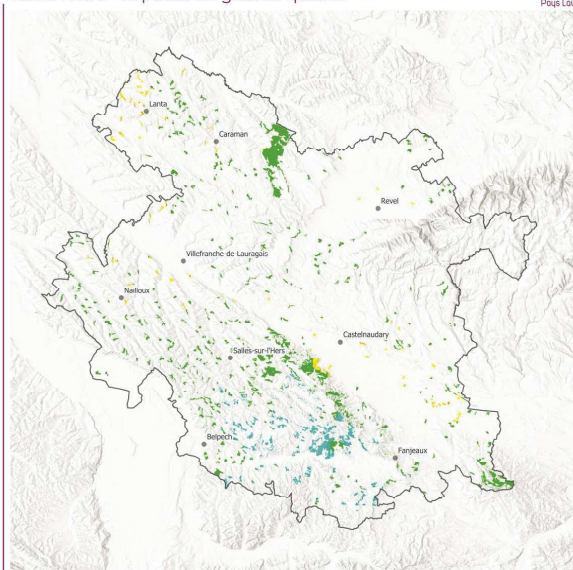
Qualité du ciel nocturne (coeur de nuit) dans les espaces remarquables du SCoT

Très mauvaise
Mauvaise
Passable
Moyenne
Correcte
Bonne

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Région Occitanie avec l'appui des bureaux d'études la Telescop et DarkSkyLab
Réalisation : EVEN Conseil, avril 2025

Trame Noire - Espaces de grande qualité

PETR
Pays Lauragais



ELEMENTS DE REPERE

□ Périmètre du territoire

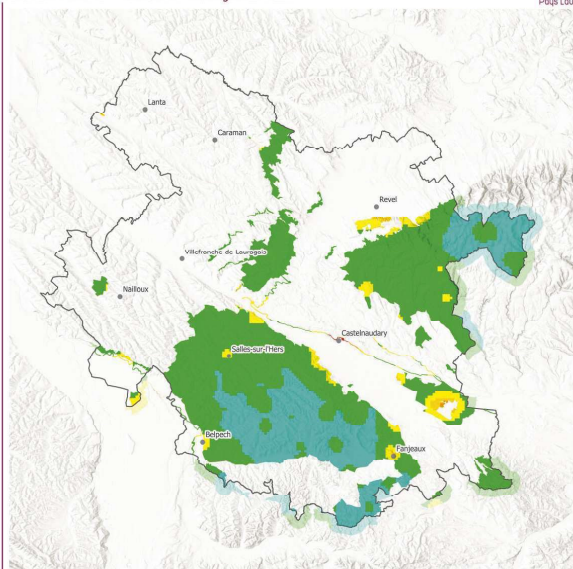
Qualité du ciel nocturne (coeur de nuit) dans les espaces de grande qualité du SCoT

Très mauvaise
Mauvaise
Passable
Moyenne
Correcte
Bonne

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Région Occitanie avec l'appui des bureaux d'études la Telescop et DarkSkyLab
Réalisation : EVEN Conseil, avril 2025

Trame Noire - Grands écosystèmes

PETR
Pays Lauragais



ELEMENTS DE REPERE

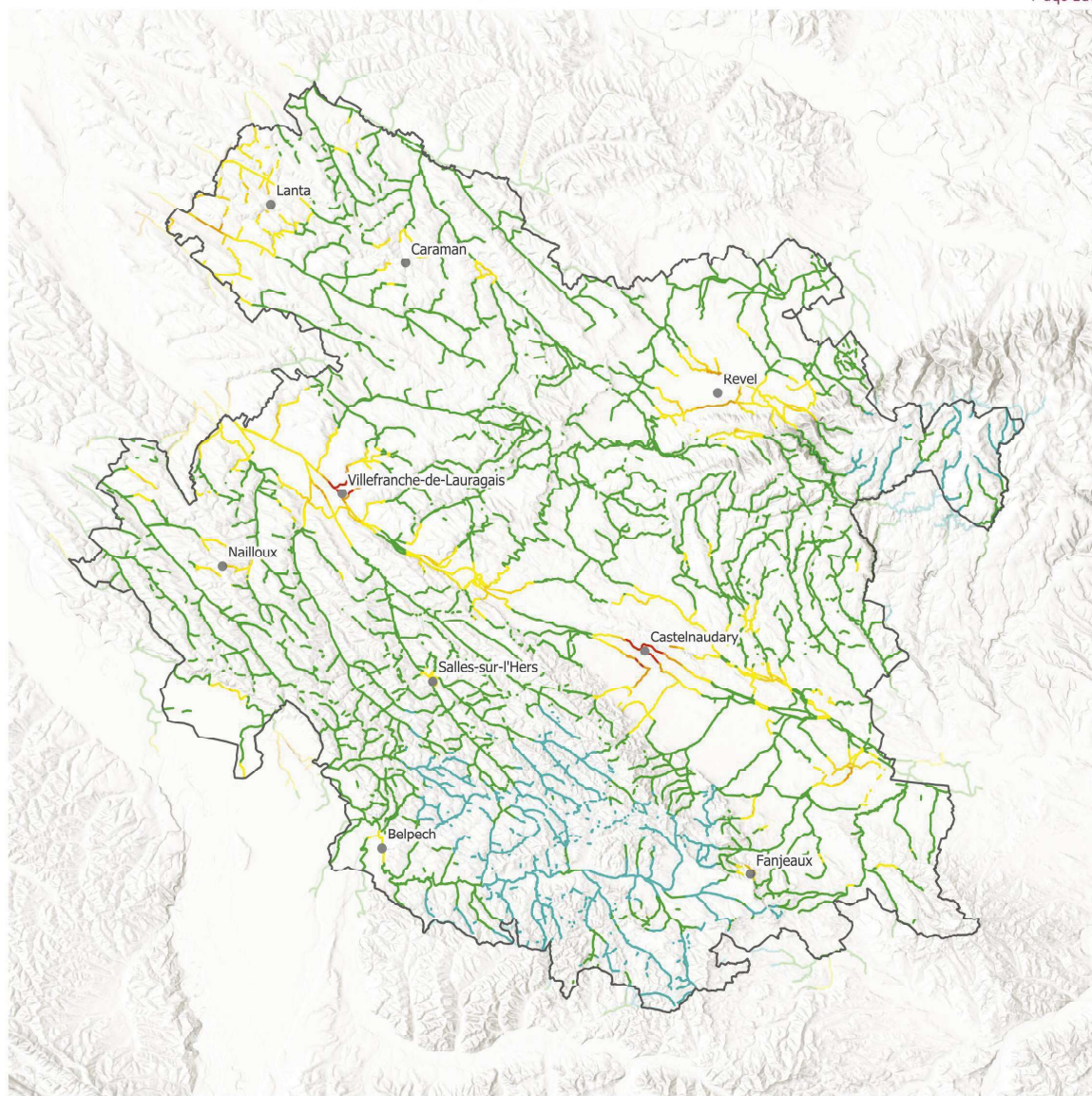
□ Périmètre du territoire

Qualité du ciel nocturne (coeur de nuit) dans grands écosystèmes du SCoT

Très mauvaise
Mauvaise
Passable
Moyenne
Correcte
Bonne

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Région Occitanie avec l'appui des bureaux d'études la Telescop et DarkSkyLab
Réalisation : EVEN Conseil, avril 2025

Trame Noire - Corridors écologiques



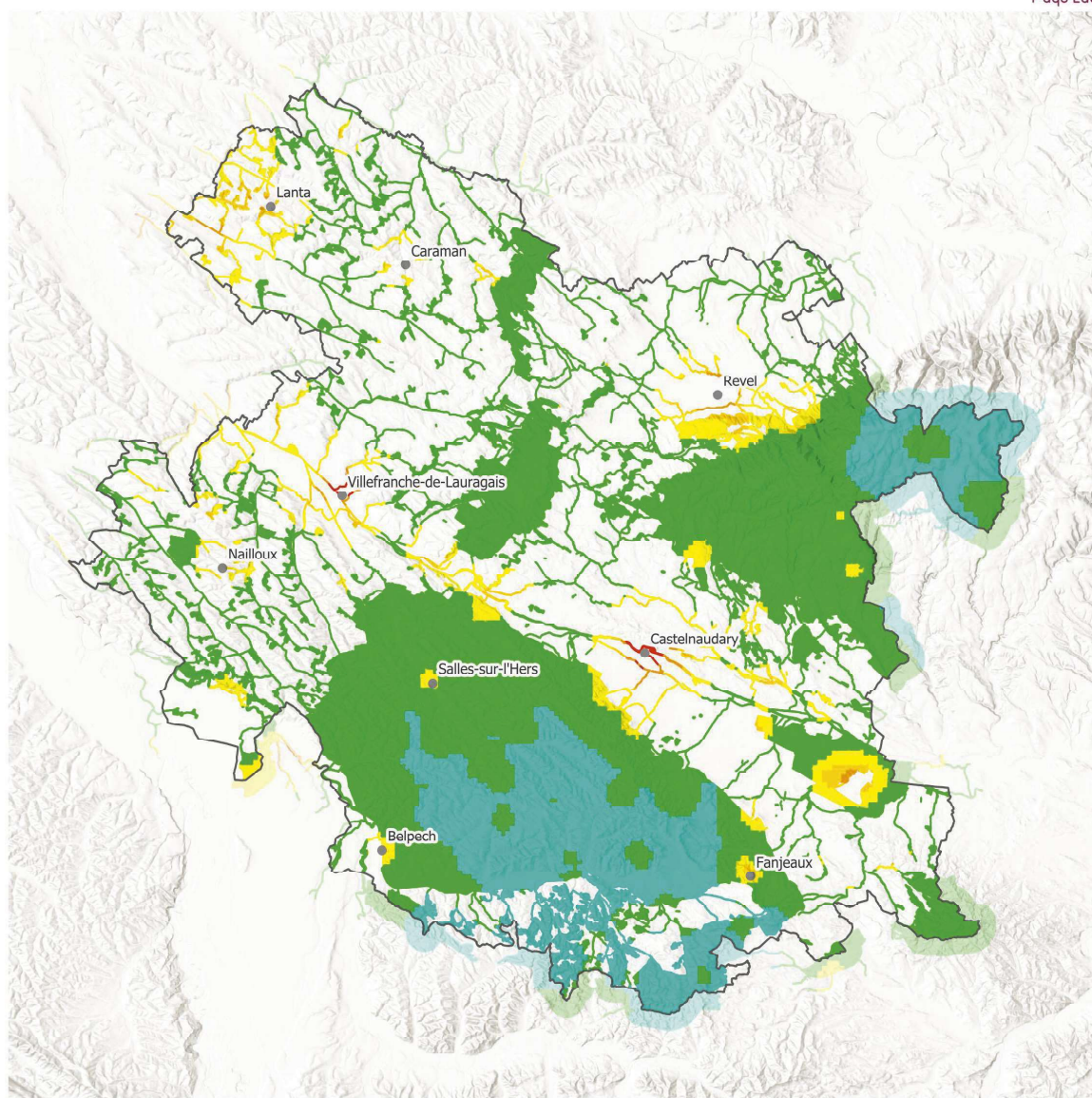
ELEMENTS DE REPERE

□ Périmètre du territoire

Qualité du ciel nocturne (cœur de nuit) dans les corridors écologiques du SCoT

- Très mauvaise
- Mauvaise
- Passable
- Moyenne
- Correcte
- Bonne

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Région Occitanie avec l'appui des bureaux d'études la Telescop et DarkSkyLab
Réalisation : EVEN Conseil, avril 2025



ELEMENTS DE REPERE

□ Périmètre du territoire

Qualité du ciel nocturne (cœur de nuit) dans les réservoirs de biodiversité et dans les corridors écologiques de la TVB du SCoT

- Très mauvaise
- Mauvaise
- Passable
- Moyenne
- Correcte
- Bonne

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Région Occitanie avec l'appui des bureaux d'études la Telescop et DarkSkyLab
Réalisation : EVEN Conseil, avril 2025